
Enquête publique site AGFA - Chemin de Molpas

À partir de l

Date Lun 24/03/2025 08:15

À Enquete publique Pont-à-Marcq <enquetepubliquedppam@pevelecarembault.fr>

Cc olivierdelannoy@live.fr <olivierdelannoy@live.fr>; mariebenedictedubois@gmail.com

 1 pièce jointe (1 Mo)

Photo enquête publique.jpg;

Objet : Observations concernant le chemin de Molpas dans le cadre de l'enquête publique.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous remercie de m'avoir donné, suite à notre rencontre du 17 mars, l'opportunité de contribuer à cette enquête publique concernant la requalification de l'usine AGFA et la modification du PLU de Pont à Marcq. En tant que riveraine du chemin de Molpas, je souhaite attirer votre attention sur plusieurs points essentiels concernant l'utilisation de ce chemin.

Notamment en matière de sécurité, la largeur limitée du chemin de Molpas (moins de 4 mètres) ne permet pas de faire cohabiter de manière sécurisée des véhicules avec des piétons ou des cyclistes. En tant que riverains nous connaissons les dangers existants, nous adaptons nos manœuvres, mais cette situation ne serait pas viable avec une augmentation significative de la circulation. Ce changement de destination de l'usage du chemin amènera un risque accru d'accidents et un manque de mise en sécurité des personnes.

Mon choix de résider ici a été motivé, il y a plus de 30 ans, par le calme et l'absence de nuisances. Une modification de l'usage du chemin impacterait directement cette quiétude, qui constitue une caractéristique essentielle de notre cadre de vie. De plus, il me semble important de préciser que l'adduction de l'ensemble des réseaux, en canalisations souterraines, a été réalisée par les riverains respectifs et à leur frais. En effet, le chemin de Molpas, au niveau des parcelles 84 (Mr et Mme [redacted]) et (moi-même), fait partie de nos propriétés et à ce titre, nous en assurons l'entretien en supportant les frais qui y affèrent. Nous sommes également vigilants à ce qu'aucun détritrus ne vienne polluer notre environnement ce qui est compatible avec le peu d'usagers actuels.

C'est pourquoi, afin de préserver la vocation actuelle, du chemin de Molpas qui est limité aux riverains je souhaite la fermeture de celui-ci en limite de ma propriété : entre ma parcelle cadastrale 02 et l'espace cultivé parcelle 1 .

Quant à l'entrée et au passage des engins agricoles ou à fort tonnage il est important que leur acheminement continue à se réaliser, comme c'est le cas actuellement, par l'avenue du Général de Gaulle.

Je reste disponible pour vous apporter toute précision qui permettrait d'appuyer mes propos.

Dans l'attente de vos conclusions, je vous remercie de l'attention portée à ces observations.

Cordialement,

chemin de Molpas

59710 PONT A MARCQ

06 62 03 15 94

